

CDI et L2 en dérogatoire

Par **Yzah**, le **30/05/2019** à **15:58**

Bonjour,

J'ai validé avec ma L1 avec quasiment 13 de moyenne. Je vais être dans l'obligation de faire ma L2 en dérogatoire (sans TD car j'ai signé un CDI temps partiel). Je voulais avoir des témoignages, des astuces, savoir ce que cela change concrètement puisque je "perds" les TD. J'ai toujours eu de bonnes notes en examen terminales mais le fait de ne plus avoir le confort du contrôle continu m'inquiète.

Merci

Par **Isidore Beautrelet**, le **31/05/2019** à **08:14**

Bonjour

Vous ne passerez que les partiels mais vous aurez des épreuves adaptées. Ainsi vous n'aurez ni cas pratique ni commentaire d'arrêt pour les matières à TD mais plutôt de simple questions de cours ou une ou deux questions de réflexions voir même une dissertation juridique.

Après le problème, c'est que la méthodologie du commentaire d'arrêt s'apprend en L2. Vous risquez d'être un peu perdue une fois passée en L3. Je vous invite si vous en avez l'occasion à vous incrustez dans un groupe de TD de droit des obligations (bien sûr présentez vous avant au chargé de TD). En effet, il se peut que certaines séances se déroulent alors que vous ne travaillez pas

Par **Yzah**, le **31/05/2019** à **14:32**

Bonjour,

Merci de votre réponse. Apprendre la méthodologie n'a jamais été un problème mais « faire mes expériences » en TD était précieux. S'incruster dans un groupe de TD est une bonne idée, j'en parlerais à mon prof d'amphi.

Concrètement comment se passe l'inscription? J'imagine qu'il faudra que je fournisse une

copie de mon contrat de travail.

Par Isidore Beautrelet, le 31/05/2019 à 14:48

Oui il faudra vous inscrire en régime spécifique et fournir une copie de votre contrat de travail. Vous serez dispensés de TD et de contrôle continu.

Toutefois dans certains facs, vous pouvez demander à ne pas être dispensé de CC.

Renseignez vous bien au moment de votre inscription.

Ce sera à vous de voir si vous sentez capable de passer le contrôle continu malgré l'absence de TD.

La méthodologie du commentaire d'arrêts est très complexe, il faut vraiment s'entraîner pour la maîtriser.

Voilà pourquoi il peut être bien de s'incruster dans un groupe de TD.

Moi tous les ans, j'ai un ou deux étudiants en régime spécifique qui viennent à mon TD et qui demande à passer le CC pour s'entraîner (bien évidemment la note ne compte pas). Cela ne me dérange pas du tout, bien au contraire je trouve que ça démontre le sérieux et la volonté de réussir de ces étudiants.